



**FÉDÉRATION NATIONALE  
DES ENSEIGNANTES  
ET DES ENSEIGNANTS  
DU QUÉBEC**

**PRÉSIDENTE**

CAROLINE SENNEVILLE

**SECRETARIAT GÉNÉRAL  
ET TRÉSORERIE**

JEAN MURDOCK

**VICE-PRÉSIDENTE**

**REGROUPEMENT CÉGEP**  
NICOLE LEFEBVRE

**VICE-PRÉSIDENTE**

**REGROUPEMENT PRIVÉ**  
CAROLINE QUESNEL

**VICE-PRÉSIDENTE**

**REGROUPEMENT UNIVERSITÉ**  
SYLVAIN MAROIS

**ADRESSE :**

1601, AVENUE DE LORIMIER  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2K 4M5

**POUR NOUS JOINDRE :**

TÉLÉPHONE : 514 598-2241  
SANS FRAIS : 1 877 312-2241  
TÉLÉCOPIEUR : 514 598-2190  
www.fneeq.qc.ca

Montréal, le 20 juin 2016

Par courriel : [ministre@msp.gouv.qc.ca](mailto:ministre@msp.gouv.qc.ca)

**Monsieur Martin Coiteux  
Ministre de la Sécurité publique**

Ministère de la Sécurité publique  
Tour des Laurentides  
2525, boulevard Laurier 5e étage  
Québec (Québec) G1V 2L2

**OBJET : Pour une mission d'observation au centre de détention Leclerc**

Monsieur le Ministre,

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec – CSN vous demande d'autoriser la mission d'observation exigée par la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et la Ligue des droits et libertés (LDL). Cette mission a pour objectif de documenter, d'observer et d'analyser les conditions de détention des femmes incarcérées au Leclerc en regard du respect de leur droit à des conditions de détention humaines et les moins restrictives possible, leur droit à la dignité et leur droit à l'égalité. Le but n'est pas d'évaluer ou de poser un regard critique sur le travail des autorités ou des agent-e-s correctionnel-le-s, mais de proposer des solutions pour assurer le respect des droits des femmes incarcérées et pour favoriser de meilleures pratiques.

Les informations qui circulent sur les conditions de détention des femmes détenues démontrent qu'il n'a y pas eu une amélioration significative de la situation, et ce, en dépit des correctifs qui ont été apportés à certaines situations. Il semble bien que ces améliorations à la pièce ne soient pas de nature à répondre aux problèmes systémiques que laissent entrevoir les témoignages parus dans les médias depuis quelque temps déjà.

La *Loi sur les services correctionnels du Québec* vous demande, Monsieur le Ministre, « de fournir des programmes et des services qui prennent en compte particulièrement les besoins propres aux femmes et aux autochtones ». Rappelons également que les Règles minima de l'ONU pour le traitement des détenus interdisent que les femmes soient détenues dans les mêmes lieux que les hommes.

L'urgence de la situation demande que la mission ait lieu le plus rapidement possible. Nous appuyons la FFQ et la LDL et nous vous demandons d'accorder les autorisations requises pour que ces deux organisations mènent cette mission d'observation.

Nous vous présentons, monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

**JEAN MURDOCK**  
Secrétaire général et trésorier  
FNEEQ-CSN